



Commune de Bouvesse-Quirieu

Département de l'Isère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL *SEANCE du 28 Juillet 2020*

L'an deux mil vingt et le vingt-huit juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric GONZALEZ, Maire.

Membres du Conseil Municipal présents :

Mmes : Angélique SIMON, Myriam BLAEVOET, Violaine KANMACHER, Lorène LAX COMERRO.

MM : Frédéric GONZALEZ, Thierry MERLE, Romain TEILLON, Frédéric JOIRON, Serge BORDEL, François ALMODOVAR, Cédric TALLON, Eddy LOZOWSKI, Eric VIENOT DE VAUBLANC.

Membres du Conseil Municipal excusés :

Mmes Sylvie FOURNIE, Karine RHONE, Stéphanie PROST, Magali JAUNET, Annie JERPHAGNON-GRANDJEAN

MM Joël GARCON,

Mme Sylvie FOURNIE a donné procuration à Mme Myriam BLAEVOET

Mme JUGE Gaëlle a été désignée secrétaire de séance.

Début de la réunion à 19H07.

M. GONZALEZ remercie l'assemblée concernant le report de la date du Conseil Municipal.

Il fait également une information pour l'enregistrement de la séance afin de faciliter la rédaction du compte-rendu. Aucun membre du Conseil -Municipal ne s'oppose à cet enregistrement.

Arrivée de Mme LAX COMERRO à 19H11

Lecture du compte-rendu de la réunion du 11/06 – Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil Municipal.

Question de Mme KANMACHER pour mise en ligne du compte-rendu, M. GONZALEZ fait part de ses difficultés à communiquer avec le prestataire. Il en reparlera plus tard lors des questions diverses.

M. GONZALEZ présente les documents de travail :

 *Document de travail concernant l'ordre du jour*

OBJET : Détermination du nombre de membres du C.C.A.S. et Désignation des membres élus.

Monsieur le Maire explique que l'article 7 du Décret N° 95.562 du 6 mai 1995 laisse au Conseil Municipal la liberté de fixer par délibération le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), dans la limite de 8 membres élus et de 8 membres nommés.

Il précise que leur nombre ne peut être supérieur à 16, et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire.

M. le Maire demande à l'assemblée de déterminer le nombre et désigner la moitié les membres élus qui administreront le C.C.A.S. de la commune.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 14 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

DECIDE de fixer à six le nombre des membres élus,

DESIGNE : M. Frédéric GONZALEZ, Président, et Mmes Myriam BLAEVOET, Sylvie FOURNIÉ, Magali JAUNET, Lorène LAX COMERRO et MM. Cédric TALLON et Romain TEILLON, membres élus du C.C.A.S. ;

OBJET : Désignation d'un correspondant défense (DICOd).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande émanant du Ministère de La Défense, concernant la mise en place d'un réseau de correspondants défense dans chaque commune.

Il explique au Conseil que cet élu a vocation à développer le lien Armée-Nation, il est, à ce titre, pour sa commune, l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du département et de la région. Convaincu de l'efficacité des actions de proximité pour la promotion de l'esprit de défense, Monsieur le Ministre de La Défense souhaite que ce réseau soit reconstitué à l'occasion du renouvellement des Conseils Municipaux.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au choix du correspondant défense.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 14 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

DECIDE de choisir comme correspondant défense : Frédéric JOIRON, Conseiller Municipal.

DEMANDE à M. le Maire de procéder à l'envoi de cette délibération à la DICOd (Délégation à l'information et à la communication de la défense).

OBJET : Composition de la Commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article R.7 du code électoral, des commissions de contrôle des listes électorales doivent être instituées dans chaque commune par le Préfet après chaque renouvellement général des conseils municipaux. La composition de la commission est prévue par les IV, V, VI et VII de l'article L.19 du code électoral. Dans les communes

de 1000 habitants et plus où deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal, la commission se compose comme suit :

- Trois conseillers municipaux désignés sur la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges au conseil municipal
- Deux conseillers désignés sur la deuxième liste ayant des sièges au conseil municipal

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la composition de cette commission. L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 14 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

DECIDE de désigner comme membres de la commission de contrôle des listes électorales :

Liste « Bouvesse-Quirieu - Village d'Avenir »

Mme Sylvie FOURNIE
M. François ALMODOVAR
M. Serge BORDEL
Suppléant : M. Romain TEILLON

Liste « Bouvesse-Quirieu autrement »

M. Eric VIENOT DE VAUBLANC
Mme Lorène LAX COMERRO

DEMANDE à M. le Maire de procéder à l'envoi de cette délibération aux services de la Préfecture et au Tribunal Judiciaire.

OBJET : Composition de la Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article 1650 du code général des impôts, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- Du Maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission,
- De 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants, si la population est inférieure à 2000 habitants.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année, son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

Le Conseil Municipal doit donc présenter une liste de 24 propositions de personnes qui permet une représentation équitable des personnes imposées aux différentes taxes locales (taxe foncière, taxe d'habitation, cotisation foncière des entreprises).

La Direction Générale des Finances Publiques de l'Isère désignera ensuite les 12 personnes membres de la CCID parmi les 24 propositions.

Le Conseil Municipal unanimement demande un temps de réflexion plus long pour ces désignations. En effet, il est important de recueillir préalablement l'accord de chaque personne proposée.

Certains conseillers municipaux se sont manifestés afin de se porter volontaires pour faire partie de cette commission :

M. Thierry MERLE
M. VIENOT DE VAUBLANC
M. Angélique SIMON
Mme LAX COMERRO
M. Romain TEILLON
Mme KANMACHER
Mme Myriam BLAEVOET
Mme Karine RHONE

M. GONZALEZ informe que des personnes ne faisant pas partie du Conseil Municipal ont été contactées pour faire partie de la liste proposée à la Direction Générale des Finances Publiques de l'Isère, nous sommes actuellement dans l'attente de leurs réponses.

M. GONZALEZ demande aux membres du Conseil Municipal de faire des propositions.

Ce point sera de nouveau abordé lors du prochain Conseil Municipal.

OBJET : Désignation d'un référent RGPD

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les communes doivent se mettre en conformité avec le nouveau règlement européen relatif à la protection des données personnelles (RGPD).

Dans ce cadre, un groupement de commande a été créé par la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné (CCBD) afin de proposer aux communes un accompagnement dans la mise en place de ce nouveau règlement.

Par conséquent, il est nécessaire de désigner un référent qui sera le contact pour les consultants NOVATEK Consulting lors des différentes phases d'audit et de mise en conformité.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au choix du référent RGPD.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 14 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

DECIDE de choisir comme référent RGPD : François ALMODOVAR, Conseiller Municipal.

DEMANDE à M. le Maire de procéder à l'envoi de cette délibération à la CCBD.

OBJET : Vote des subventions 2020

M. VIENOT DE VAUBLANC souhaite connaître le nombre de licenciés par association.

M. GONZALEZ donne le nombre approximatif de licenciés par club.

MVDB demande dans quelle proportion les communes voisines subventionnent ces associations.

*M. GONZALEZ explique qu'au départ les subventions étaient assez semblables entre les communes, puis avec le temps certaines communes ont augmenté leurs subventions en fonction du nombre de licenciés, de l'évolution des clubs, les projets associatifs...
Au départ, il y avait une harmonie puis les choses ont évolué.*

M. VIENOT DE VAUBLANC considère qu'il serait opportun de trouver une cohérence en fonction du nombre d'enfants par commune. Il serait intéressant d'avoir la répartition par commune.

M. GONZALEZ rappelle que ces subventions ne sont pas obligatoires, elles font l'objet d'une demande de la part des associations et le Conseil Municipal statue.

M. ALMODOVAR et Mme SIMON interviennent pour expliquer les pratiques qu'ils ont connues dans leurs fonctions associatives. Ils soulignent l'importance du soutien des collectivités dans l'action associative.

M. GONZALEZ explique que le montant de la subvention au centre social est élevé car il correspond à 10€ par habitant. Il s'agit d'un barème fixé par la CAF (la participation financière de la CAF est proportionnelle à celles des communes). M. GONZALEZ informe le Conseil Municipal que toutes les communes de notre bassin de vie ne participent pas financièrement au centre social, c'est notamment le cas de la commune de Porcieu-Amblagnieu.

Mme KANMACHER souligne que désormais le centre social propose davantage d'activités sur la commune de Bouvesse-Quirieu.

Mme BLAEVOET informe le CM qu'elle a rencontré Mme Murielle Sicilia du Centre social pour lui indiquer notre volonté que les activités d'été et des petites vacances se passent à Bouvesse. Il est important de continuer à travailler dans ce sens et augmenter l'offre. Il y a une demande de la population de Bouvesse-Quirieu pour ces activités délocalisées.

M. GONZALEZ propose de supprimer l'association IBAB qui n'adresse plus de courrier de demande de subvention à la commune.

Mme KANMACHER est surprise de l'absence de 2 associations qui accueillent pourtant des adhérents de la commune :

- *Echo du Nant – Théâtre et Musique – BRIORD*
- *Association « Entre 2 mondes » - Musique*

M. GONZALEZ rappelle qu'il est nécessaire que les associations en fassent la demande par courrier. Le Conseil Municipal statuera à ce moment-là.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le montant inscrit à l'article 6574 (subventions) du budget général 2020 : de 45 000 € (quarante-cinq mille euros). Il propose de ventiler cette somme entre différentes associations et organismes, selon le tableau suivant :

<i>Associations sportives</i>	
AMICALE DES BOULES D'ENIEU	300 €
ASSOCIATION « MOTO VERTE »	300 €
ASSOCIATION FC VALLEE BLEUE	2 000 €
ASSOCIATION DE BADMINTON DE BOUVESSE	150 €
ASSOCIATION DE CHASSE DE BOUVESSE (A.C.C.A.)	150 €
ASSOCIATION DE KARATE DE BOUVESSE	500 €

ENTENTE BASKET BOUVESSE-MONTALIEU	2 000 €
GYM-CLUB de MONTALIEU	200 €
CYCLO-TOURISME de MONTALIEU	200 €
<i>Amicales et associations à vocation culturelle ou sociale</i>	
ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS DE BOUVESSE (UMAC)	100 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	2 700 €
ASSOCIATION « LIRE AU PAYS DES COULEURS »	50 €
ASSOCIATION LOCALE DES DONNEURS DE SANG	200 €
CLUB DU 3 ^{ème} AGE « L'AGE D'OR » DE BOUVESSE	150 €
FEDERATION RHONE ALPES DE PROTECTION DE LA NATURE (FRAPNA)	150 €
CROIX-ROUGE DE BOURGOIN	150 €
SECOURS CATHOLIQUE	300 €
LES RESTAURANTS DU CŒUR – MORESTEL	800 €
MJC DE MONTALIEU-VERCIEU	15 000 €
ASSOCIATION ISA	700 €
ASSOCIATION IMAGINE QUIRIEU	800 €
AMICALE DES MEDAILLES MITAIRES DE MONTALIEU VERCIEU	70 €
FOYER LAIC ET SPORTIF	200 €
<i>Secteur scolaire, formation et parascolaire</i>	
DELEGUE DEPARTEMENTAL DE L'EDUCATION NATIONALE (DDEN)	50 €
ASSOCIATION SPORTIVE – COLLEGE LES PIERRES PLANTES MONTALIEU-VERCIEU	100 €
ASSOCIATION « LES MARRE-MOTS » - BOUVESSE-QUIRIEU	500 €
LYCEE SAINT SORLIN - 2-	100 €
MFR LE VILLAGE -1-	50 €
EFMA Espace formation des métiers et de l'artisanat -1-	50 €
MFR COUBLEVIE -1-	50 €
CECOF DE L'AIN -3-	150 €
SIVU gymnase PRAVAZ Le Pont de Beauvoisin -1-	50 €
MRFEO La Grive Bourgoin-Jallieu -1-	50 €
Lycée Paul Claudel Villemoirieu -2-	100 €
FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE DE BRIORD	200 €
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE DE BRIORD	200 €
SOLDE + SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	45 000 €

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 14 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

APPROUVE le versement de ces subventions

DEMANDE à ce que ces sommes soient prélevées sur le compte 6574 du budget communal 2020.

OBJET : Recensement population en 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune devra réaliser en 2021 le recensement des habitants de la commune. Cette enquête se déroulera du jeudi 21 janvier 2021 au samedi 20 février 2021.

Afin de mener à bien ce recensement, il est nécessaire de :

- Désigner un coordonnateur communal avant le 30 Août
- Recruter des agents recensement à l'automne 2020

Les personnes intéressées devront se manifester rapidement en Mairie.

Concernant le coordonnateur, il sera responsable de la préparation de la collecte et de son suivi, notamment l'encadrement des agents recenseurs, puis de réalisation de la collecte.

Il est désigné par le Maire.

Concernant les agents recenseurs, il est nécessaire de fournir en Mairie un CV et une lettre de motivation. Le Conseil Municipal statuera ultérieurement.

OBJET : Relai de radiotélécommunications – Route de Boulieu - HIVORY

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société HIVORY a déposé une demande de Déclaration Préalable concernant l'installation d'un relai de télécommunications – Route de Boulieu. Cette demande s'installe dans le cadre de la campagne de l'amélioration de la couverture réseau en France. En effet, plusieurs secteurs sur la commune bénéficient d'un réseau de téléphonie peu performant et voir même inexistant.

Le dossier de demande de Déclaration préalable a été remis à chacun des membres du Conseil Municipal.

La société HIVORY et la société SYSTRA foncier ont identifié un terrain « Route de Boulieu » qui répond à tous leurs critères afin d'optimiser la couverture réseau de certaines zones mal desservies. La commune étant propriétaire de ce terrain, ils demandent à la commune de leur vendre une partie d'une parcelle de terrain afin d'implanter ce relai.

M. VIENOT DE VAUBLANC demande s'il y aura une enquête publique.

M. GONZALEZ répond que la procédure ne nécessite pas d'enquête publique.

M. BORDEL s'interroge sur les éventuelles oppositions du voisinage.

Mme KANMACHER demande la distance avec les habitations ? Et ce qu'il y aura de la 5G ?

M. GONZALEZ répond qu'il y a environ 200 mètres qui séparent le relai des habitations. Et apparemment pas de proposition de 5G

M. TALLON souligne l'importance de clôturer le site.

Dans un souci de transparence, l'ensemble du Conseil Municipal décide qu'il est nécessaire d'informer avant de se prononcer sur la vente du terrain. Il serait également intéressant de demander s'il existe d'autres lieux d'implantation de ce type de relai.

OBJET : QUESTION DIVERSES

- Elections du Président de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné : M. Jean-Yves BRENIER
- La Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné propose un chèque vacances pour promouvoir le tourisme sur le secteur.
- Festival de Théâtre : Solstice de Brangues
- Ouverture de la page Facebook de la commune – Mme KANMACHER fait un appel à photographies de la commune car Bouvesse-Quirieu est très pauvre en identité numérique.
- Edition Gazette infos à distribuer très prochainement.

- Site internet – M. GONZALEZ a pris contact avec le prestataire, il est primordial de revoir le fonctionnement. Il faut envisager de reprendre en main la gestion du site internet pour plus de réactivité et pour une meilleure information de la population. Vérifier le contrat avec le prestataire.
- La Mairie a été contacté par une structure « Comptoir de campagne » pour la création d'un point multiservices sur la commune
- Présentation du projet - Alpes Isère Habitat – Création de 18 logements suite à la démolition des « HLM OPAC 38 ».

M. GONZALEZ interroge le Conseil Municipal sur la demande d'Alpes Isère Habitat pour que la commune participe à hauteur de 35% à la garantie d'emprunt du projet.

Le Conseil Municipal est unanimement favorable à cette idée, ce point sera présenté lors du prochain Conseil Municipal.
- Versement de la subvention du département pour la création d'un abri de bus « Rue des Garennes ». Mme LAX COMERRO fait part d'un problème de visibilité à cause des cultures. M. GONZALEZ propose de prendre contact avec l'agriculteur qui exploite les terrains.
- M. VIENOT DE VAUBLANC soulève 3 interrogations :
 - Problème de bruit de l'usine VICAT.
M. GONZALEZ lui propose de rencontrer M. MERIENNE directeur de VICAT pour faire remonter l'information.
M. VIENOT DE VAUBLANC souhaiterait que la commune mandate un organisme de contrôle pour effectuer des mesures de bruit.
 - M. VIENOT DE VAUBLANC souhaiterait prendre connaissance des résultats de la campagne de prélèvements d'air effectués récemment « Place de la Mairie »
M. GONZALEZ l'informe que ces résultats d'enquête devaient être publiés sur le site d'AIR RHONE ALPES. Il le tiendra informé.
 - Demande information projet CHIMIREC
M. GONZALEZ n'a pas d'informations à l'heure actuelle
- M. TEILLON soulève un problème d'égoutage sur les grandes hauteurs dans certains chemins. M. GONZALEZ lui demande d'identifier les zones à risque.
- Compte-rendu de M. JOIRON concernant la sécurité (Document unique, projet de parking Marlieu, aménagement de sécurité carrefour des écoles.)
M. VIENOT DE VAUBLANC s'interroge sur l'opportunité de créer un rond-point au carrefour des écoles. M. JOIRON explique que nous ne sommes qu'en phase d'études et que plusieurs solutions seront étudiées. Ce carrefour est central et il nécessite une grande attention.
- M. LOZOWSKI Eddy demande quelles solutions sont envisagées lors du départ des Gens du voyage, et ce, afin que l'installation de ce type de campement sur le stade ne se reproduise pas. M. GONZALEZ sollicite le Conseil Municipal pour trouver des solutions pérennes afin de préserver le stade Municipal (blocs de pierre, tranchées...). Une réflexion devra être menée.

La séance est close à 22H30.

Le Maire,
Frédéric GONZALEZ.

Mme Violaine KANMACHER	Mme BLAEVOËT Myriam	Mme FOURNIÉ Sylvie
M. François ALMODOVAR	Mme RHONE Karine	Mme SIMON Angélique
M. Serge BORDEL	Mme Annie JERPHAGNON – GRANDJEAN	Mme Stéphanie PROST
M. TEILLON Romain	M. GARÇON Joël	M. Frédéric JOIRON
M. MERLE Thierry	M. Cédric TALLON	Mme Magali JAUNET
M. Eddy LOZOWSKI	M. Eric VIENOT DE VAUBLANC	Mme Lorène LAX COMERRO
		M. GONZALEZ Frédéric